

# Nos questions, leurs réponses...

Services publics,  
finances, statut de l'élu...

**L'AMRF a interrogé  
les candidats**



# Sommaire

## Editorial

- Le maire fait, le préfet défère, le Tribunal apprécie  
par Gérard Pelletier

p.2

## Dossier

- Spécial présidentielles :  
Nos questions,  
leurs réponses

p.3

## Actualité

- Privés de télé ?
- CDPPT : le gouvernement neutralise les maires ruraux

p.12

### ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• **Administration Gestion :**  
35, rue Saint-Jean - B.P. 5063  
69245 LYON Cedex 05  
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97  
36000communes@amrf.asso.fr

• **Fondateurs :**  
Etienne FURTOS - Jean HERBIN  
François PAOUR

• **Directeur de la Publication :**  
Gérard PELLETIER

• **Directeur de la Rédaction :**  
Eric SCHIETSE

• **Rédacteur en chef :**  
Hervé CASSAGNE

• **Comité de Rédaction :**  
Marcel ASTRUC - Pierre-Yves COLLOMBAT - Michel  
FOURNIER - Marie-France LE BOZEC - Gérard PELLE-  
TIER - Andrée RABILLOUD - Claude TEROUINARD

• **Imprimerie :**  
Imprimerie Moderne - Aurillac

• **Dépôt légal :**  
1<sup>er</sup> trimestre 2007 - Commission Paritaire :  
0309G84400 - ISSN : 0245 - 3185

• **Abonnement :**  
Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 35 €  
CCP LYON 1076-40 Y

# Editorial

## Le maire fait, le préfet défère, le Tribunal apprécie

*Nous sommes encore dans un état de droit, au sens littéral du mot. Quand un préfet estime qu'une décision municipale est entachée d'illégalité, comme on dit quand on cause bien, il demande d'annuler ladite décision.*



*C'est ce qui s'est produit à plusieurs reprises ces dernières semaines, suite à la délibération prise par certains conseils municipaux pour manifester leur refus de participer aux frais de scolarisation des enfants dans une école privée située hors de la commune.*

*Devant le refus d'obtempérer de certains récalcitrants, le préfet défère devant le Tribunal Administratif. Il ne fait là que son travail. Ce n'est ni le maire qui est en cause, ni le conseil municipal, seulement leur décision. Et c'est la vie.*

*L'ennui, c'est que dans l'expression « Tribunal Administratif », il y a le mot « Tribunal », un vocable qui fait peur. Les maires ruraux sont en effet des gens ordinairement honnêtes n'ayant pas l'habitude de fréquenter les milieux judiciaires – c'est tant mieux !*

*Les préfets le savent et c'est donc aussi intentionnellement qu'ils essaient d'effaroucher un peu les élus récalcitrants, en vous disant qu'il ne faut voir aucune tentative d'intimidation dans la démarche.*

*Alors, chers collègues, lorsque vous prendrez des délibérations qui vous paraîtront justes à défaut d'être légales, n'ayez cure des lettres et injonctions diverses de l'administration. Chacun est là dans son rôle et comme on dit : « le Tribunal appréciera ».*

*Quelle que soit la décision du Tribunal (en général l'annulation de la délibération pour cause de non-conformité), les élus ne risquent pas d'être envoyés au bagne à Cayenne. Et rien n'empêchera le conseil municipal d'adopter une nouvelle délibération, identique à la première à quelques mots près...*

**Gérard Pelletier, maire de Raze (Haute-Saône),  
Président de l'AMRF**

# Candidats cherchent parrainages...

## Nos questions, leurs réponses

L'Association des Maires Ruraux de France a adressé une série de questions aux principaux candidats à l'élection présidentielle, dont certains ignorent encore s'ils disposeront des parrainages pour se présenter... C'est précisément pour informer les maires ruraux que nous avons choisi de publier ces réponses avant la date limite de dépôt des signatures, le 16 mars.

Certains de ces candidats, présents, voire omniprésents, dans les médias nationaux leur sont bien connus. Pour les autres ce n'est pas le cas, à l'exception peut-être de Pierre Larroutou dont ils ont pu lire plusieurs articles dans *36 000 Communes* et qui est intervenu à deux reprises aux congrès de l'AMRF.

Au menu des questions : les services publics (école, santé, péréquation), les finances et le statut de l'élu. Avec les réponses de Marie-George Buffet, France Gamerre, François Bayrou, Olivier Besancenot, Nicolas Dupont-Aignan, Pierre Larroutou, Frédéric Nihous et Gérard Schivardi.

Les réponses des candidats sont publiées dans leur intégralité sur le site Internet de l'AMRF ([www.amrf.asso.fr](http://www.amrf.asso.fr)). Pour *36 000 Communes*, dont le nombre de pages n'est pas extensible, nous nous sommes essayés à une synthèse des engagements et analyses les plus marquantes des candidats.

Vous retrouverez également sur notre site les réponses des candidats qui n'ont pas pu (... ou voulu ?) rendre leur copie avant le bouclage du journal : elles seront publiées, dans la limite de nos possibilités éditoriales, dans notre prochain numéro afin que les maires ruraux disposent de l'information la plus complète possible pour former leur jugement.

**AMRF : Dès lors qu'il s'agit de services publics d'Etat (Ecole, DDE, DDAF...), quels sont vos engagements pour assurer leur présence effective sur l'ensemble du territoire ?**

**Marie-George Buffet** se positionne d'emblée dans le domaine politique et idéologique : « Je tiens pour commencer à dénoncer avec force le désengagement croissant de l'Etat dans l'ensemble du territoire français. Depuis 2002 les gouvernements successifs, véritablement obsédés par la baisse des dépenses publiques, s'attaquent tout particulièrement aux services publics et abandonnent donc la population à elle-même. » Pour la candidate du Parti Communiste, « la droite au pouvoir ne fait en réalité que renforcer (la désertifica-

tion des campagnes) en réduisant les infrastructures existantes comme peau de chagrin. »

Concernant les DDE et les DDAF, **Marie-George Buffet** considère qu'elles doivent être dotées de « moyens conséquents » pour que l'Etat décline au niveau local « l'aménagement global du territoire qu'il est seul à pouvoir garantir ». Elle demande donc que l'articulation entre DDE et DDAF soit repensée et leurs missions « réaffirmées et définies avec précision afin d'éviter l'actuelle confusion entre niveaux de décision ».

**Pierre Larroutou**, fondateur du mouvement « Urgence Sociale », apporte à cette question la réponse la plus développée, fondée à la fois sur la reconnaissance des services publics par le droit européen, le principe de péréquation et un finan-

cement par un impôt européen sur les bénéfiques.

Considérant que le service public constitue l'armature du territoire et que son coût doit être assuré collectivement, il estime que « la défense et la promotion du service public s'inscrivent obligatoirement dans le cadre européen », considérant que « les combats qui voudraient l'ignorer sont voués à l'échec. »

Il demande donc « la reconnaissance par le droit européen des Services publics et de leur nécessité absolue », précisant bien que selon lui, les services publics ne correspondent pas aux « services d'intérêt général » reconnus par la Commission.

Citant son projet de Traité de l'Europe sociale, soutenu en 2003 par plusieurs centaines de responsables politiques, syndicaux et associatifs



tels Michel Rocard, Jacques Delors ou Gérard Pelletier, il réaffirme ses convictions : « L'intérêt général ne peut pas être la somme des intérêts privés qu'exprime le marché. Le long terme, le développement durable, le respect des droits fondamentaux



comme la cohésion des territoires ne peuvent durablement être assurés par les règles de la concurrence. »

« Nous demandons qu'un référendum soit organisé avant la fin 2007 pour que non-cumul, statut de l'élu, péréquation financière et égalité dans l'accès aux services publics deviennent très vite des réalités ! »

**Pierre Larrouturou** réclame en outre l'inscription dans la Constitution française du principe « d'homogénéité des conditions de vie et d'égalité dans l'accès aux services publics ». Selon lui, la France pourrait s'inspirer de l'Allemagne : l'Etat a l'obligation, inscrite dans sa constitution, de garantir réellement « une homogénéité des conditions de vie sur l'ensemble du territoire ». De ce principe découle toute une série de conséquences concrètes quant à la présence des services publics sur l'ensemble du territoire et l'homogénéité des ressources fiscales.

En Allemagne, insiste le candidat, « chaque année, la première loi votée par le Parlement assure réellement la péréquation financière entre collectivités : les Länder les plus pauvres sont

assurés de disposer de ressources par habitant correspondant à 95 % de la moyenne. Et la péréquation existe aussi pour égaliser, à 95 % de la moyenne, les capacités financières des communes. »

« Si une véritable péréquation est possible en Allemagne, conclut **Pierre Larrouturou**, pourquoi ne serait-elle pas possible chez nous ? »

Affirmant en préambule qu'il se bat « pour que les services publics d'Etat soient équitablement présents sur l'ensemble du territoire national », le gaulliste **Nicolas Dupont Aignan** affirme « vouloir y mettre vraiment les moyens ». Pour lui, « la variété et l'étendue de nos territoires ruraux est une vraie richesse qu'il faut savoir valoriser. En particulier, il faut pouvoir

Ceci étant dit, je ne suis pas non plus favorable au gaspillage de l'argent public : il ne s'agit pas pour moi de figer les choses, de céder à un conservatisme démagogique. »

« En cas de décision de fermeture, qui selon lui doivent faire suite à une concertation, « des mesures d'accompagnement adaptées doivent être prises en accord avec les populations et les élus locaux. »

**François Bayrou** considère lui aussi que « l'égal accès de tous aux services publics, c'est le premier devoir de l'Etat ». Le président de l'UDF estime que « dans beaucoup de nos territoires, nos concitoyens ont le sentiment d'être abandonnés : là c'est une école qui ferme, ici la Poste qui s'en va... et

**« Tous les Français ont les mêmes droits d'accès aux mêmes services publics au même prix et quel que soit leur lieu de vie (...). C'est on ne peut plus normal car les ruraux paient aussi des impôts et sans abattement fiscal « ruralité » alors qu'ils bénéficient de moins de services ou d'équipements. »**

**Frédéric Nihous (Chasse, Pêche, Nature, Traditions)**

répondre à la forte aspiration d'une part grandissante de nos concitoyens à s'établir dans les zones rurales. Mais, pour ce faire, encore faut-il maintenir des services publics capables de les y accueillir. »

« C'est pourquoi je préfère maintenir des services de l'Etat en régions et à en faire supporter le surcoût temporaire par la puissance publique, plutôt que de céder à la tentation immédiate d'économies de bouts de chandelles, qui se révèlent en réalité beaucoup plus coûteuses à moyen terme, lorsqu'il faut faire machine arrière. »

« (...) La question de la couverture du territoire national en services public, poursuit-il, ne doit plus être posée avec cette logique comptable inspirée par le Pacte de stabilité européen, qui fausse le raisonnement et dont le malthusianisme l'empêche d'atteindre ses propres objectifs d'assainissement des finances publiques.

dans le même temps, ils voient bien que l'Etat est présent là où ça va bien, dans les centres-villes ou autour des ministères... Je n'accepte pas cet abandon. Elu président de la République, je réimplanterai l'Etat là où ça va mal, dans les zones rurales en particulier. »

**Frédéric Nihous**, candidat de Chasse, Pêche, Nature et Traditions, réclame lui aussi la fin de la fermeture des services publics : « Quel que soit le lieu de vie choisi, les Français doivent avoir droit aux mêmes services. La base de ces services est constituée par les services publics qui, dans cette vague ambiante de libéralisme, tendent à faire les frais d'une recherche absolue de rentabilité, avec la complicité des gouvernements successifs. Mais avant d'ouvrir à la concurrence l'ensemble de ces secteurs, il ne faut pas perdre de vue les fonctions sociales et structurantes en termes d'amé-

nagement du territoire des services publics, déclare **Frédéric Nihous** qui souhaite que « le maintien des services publics dans les communes rurales et les petites villes soit déclaré cause nationale ».

« Tous les Français ont les mêmes droits d'accès aux mêmes services publics au même prix et quel que soit leur lieu de vie, poursuit-il. Ceci est on ne peut plus normal car les ruraux paient aussi des impôts et sans abattement fiscal « ruralité » alors qu'ils bénéficient de moins de services ou d'équipements. »

En matière d'engagement pour assu-

tribution, une gendarmerie par canton, le maintien des transports en commun sur tout le territoire sous forme de service public, une école par commune rurale. »

« Cela suppose la rupture avec le pacte de stabilité, poursuit le maire de Mailhac (Aude). Il faut rétablir le monopole d'Etat sur les services publics et donc abroger l'article de l'article 87 du traité de Maastricht qui interdit « toutes aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelques formes que ce soient qui faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant

**« L'intérêt général ne peut pas être la somme des intérêts privés qu'exprime le marché. Le long terme, le développement durable, le respect des droits fondamentaux comme la cohésion des territoires ne peuvent durablement être assurés par les règles de la concurrence. (...) Ce n'est plus au niveau national mais au niveau européen qu'il faut penser les services publics de demain »**

**Pierre Larrourou (mouvement Urgence Sociale)**

rer la présence effective des services publics sur l'ensemble du territoire, **Olivier Besancenot** souligne essentiellement la mobilisation politique de la LCR sur les fronts récents (défense des services publics à Guéret, opposition au projet de traité constitutionnel européen, etc.). Il assure que son parti n'entend pas en rester là et compte « promouvoir une logique de service public, facteur essentiel d'égalité, de développement et d'aménagement du territoire ».

Se proclamant « candidat des maires », et rejetant l'idée selon laquelle sa candidature serait celle d'un parti d'extrême gauche, **Pierre Schivardi** souhaite revenir en arrière « afin de rétablir l'égalité d'accès au service public des citoyens quelle que soit la commune où ils habitent. » Il réclame donc le « maintien des services publics encore existants et la réouverture de ceux indispensables en milieu rural : le facteur au quotidien, une perception par canton, un bureau de poste par commune, un centre de dis-



certaines entreprises ou certaines productions ».

Au sujet des DDE, **Pierre Schivardi** demande enfin le rétablissement « de l'ensemble des missions du ministère de l'équipement et toutes ses subdivisions de l'Equipement ».

A l'opposé, la candidate de Génération Ecologie **France Gannerre**

considère impossible de maintenir plusieurs services publics dans chaque commune, surtout dans les zones très faiblement peuplées. « Il faut donc envisager leur regroupement au sein de réseaux ou de services publics polyvalents dans lesquels un guichet unique permettra au citoyen de trouver son information ou d'accomplir plusieurs démarches (...). Un regroupement intercommunal pourra être envisagé, poursuit-elle, pour les communes les plus petites, à partir d'un maillage territorial cohérent ou en permettant la présence du service, sur chaque commune concernée, quelques jours par semaine lorsque cela est suffisant. »

**AMRF : Lorsque les services publics sont assumés dans un cadre concurrentiel, la couverture de l'ensemble du territoire, en absence de rentabilité commerciale, passe par des fonds de péréquation alimentés par des ressources pérennes, venant des opérateurs dispensés de la mission de service public d'aménagement du territoire ou du budget de l'Etat. Vous engagez-vous à ce que ces fonds de péréquation, du type « fonds postal national de péréquation territoriale », soient créés là où ils n'existent pas encore et financés de manière pérenne et suffisante quand ils existent ?**

**François Bayrou** se veut réaliste : « On ne pourra multiplier les dépenses nouvelles. C'est pourquoi la politique de réimplantation de l'Etat et de développement des services publics devra d'abord se faire à effectifs quasi constants ». Pourtant, « Pour qu'il soit effectif et efficace, ce redéploiement des moyens humains devra naturellement s'accompagner d'une péréquation financière suffisante ».

« Je n'ai guère confiance dans les systèmes palliatifs de péréquation territoriale que sont censés assumer les opérateurs privés dépositaires d'un service public, explique pour sa part **Nicolas Dupont-Aignan**. Toutes les

expériences le démontrent : ils font tout pour s'y soustraire et avoir le moins possible à payer. La logique d'intérêt général ne fait pas bon ménage avec la rentabilité privée, c'est un fait avéré. »

« Pour ma part, poursuit le candidat gaulliste, je suis hostile à l'ouverture à la concurrence voulue par Bruxelles dans tous les domaines où ses effets ne sont pas manifestement positifs pour la communauté nationale. C'est le cas du gaz et de l'électricité, de la distribution du courrier, du transport

territoire français ne soit laissé pour compte. La situation faite à La Poste dont les bureaux disparaissent dans les campagnes semble faire école pour les autres services publics : c'est cette logique de désertification grandissante qu'il s'agit d'enrayer. Les zones les plus fragilisées doivent faire l'objet d'une attention spéciale en matière de couverture par l'action de l'Etat ».

De la même manière, la LCR est « opposée à ce que les services publics soient soumis à la concu-

mais au niveau européen qu'il faut penser les services publics de demain ». Dans l'attente de services publics européens, il souhaite « assurer le financement pérenne des missions de service public des entreprises publiques désormais placées dans le champ concurrentiel par le biais de "fonds de péréquation" ou de "fonds de compensation". »

S'agissant de La Poste, il exige que le fonds de péréquation territoriale soit être alimenté par des ressources pérennes et suffisantes, précisant que « la moitié des élus constituant les

**« Chaque élève a droit à la même éducation, qu'il se trouve dans une Zone d'Education Prioritaire ou dans une commune rurale. »**

## France Gamerre (Génération écologie)

ferroviaire local et régional, de la collecte de l'épargne populaire pour financer le logement social, etc. Dans tous ces domaines, je souhaite que la France dénonce les directives de l'UE, unilatéralement et définitivement, crée un groupe unique EDF / GDF « Energie de France » et rétablisse le monopole public de distribution, maintienne le tarif unique du timbre, les tarifs réglementés et bon-marché de l'énergie, etc.

**Pierre Schivardi** estime pour sa part qu'il faut abroger les directives européennes ouvrant le courrier à la libéralisation, garantir le prix unique du timbre. Il demande également « la réouverture de nos bureaux de Poste ».

La candidate du PCF considère le principe même de mise en concurrence des services publics « néfaste et incompatible » avec le principe du service public. Pour **Marie-George Buffet**, il ne s'agit pas de se contenter d'accompagner par des péréquations financières les politiques libérales de l'Union européenne, mais de revenir sur les directives européennes qui conduisent à la remise en cause des services publics. « Je propose donc que les services publics d'Etat, comme d'ailleurs les services publics locaux, soient rétablis et dotés des moyens nécessaires afin qu'aucun

territoire ne soit laissé pour compte. La situation faite à La Poste dont les bureaux disparaissent dans les campagnes semble faire école pour les autres services publics : c'est cette logique de désertification grandissante qu'il s'agit d'enrayer. Les zones les plus fragilisées doivent faire l'objet d'une attention spéciale en matière de couverture par l'action de l'Etat ».

De son côté, **France Gamerre** juge « positifs » les résultats de la Loi de Régulation des Activités Postales promulguée le 20 mai 2005, qui a créé le fonds postal national de péréquation territoriale. Elle considère que cette expérience doit être reconduite, intensifiée et étendue à d'autres services publics assurés dans un cadre concurrentiel.

Pour **Frédéric Nihous**, aucune mission de service public de compétence d'Etat ne doit être prise en charge par les collectivités. « En cas de non-rentabilité, il doit être impossible de procéder à la fermeture du service, puis une péréquation couvrant l'ensemble du coût doit être imposée (...) sur tout le territoire et dans les plus brefs délais. Il faut donc, dans cette péréquation qui doit être juste, assurer une couverture territoriale intégrale et sans délais et la financer intégralement : l'Etat a là son rôle à jouer. »

**Pierre Larrourou** enfin considère que « ce n'est plus au niveau national



CDPPT chargées localement de l'affectation du fonds devra être des maires ruraux. » Enfin, il considère que le maintien du service réservé reste encore la meilleure manière d'assurer le « service universel ».

**AMRF : Envisagez-vous une réforme de la carte scolaire et, le cas échéant, quelles seraient les modalités permettant d'assurer le maintien des effectifs de l'école rurale ?**

**Pierre Schivardi** rejette toute réforme de la carte scolaire, « pour maintenir la scolarisation des enfants le plus près de leur domicile ». Il réclame en outre « l'abrogation de l'article 89 ainsi que les lois antérieures : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ».

Le maire de Mailhac demande également « le retrait de la circulaire mettant en place les EPEP visant à déna-



tionaliser l'Éducation et à faire reporter les responsabilités de l'État sur les communes », ainsi que « la réouverture des écoles publiques communales et la création des postes nécessaires à la scolarisation des enfants en maternelle dès 2 ans. »

**Nicolas Dupont-Aignant** non plus n'est pas favorable à la remise en cause de la carte scolaire. « Au lieu de constater des disparités de niveau entre les établissements, on ferait mieux d'y remédier en redressant l'école de la République (...). »

**France Gamerre** considère elle aussi que supprimer la carte scolaire « ne conduirait qu'à renforcer la marginalisation d'établissements « ghettos » pendant que d'autres, au contraire, rassembleraient l'élite des élèves, ou ceux qui ont vocation à le devenir. » « Chaque élève, poursuit-elle, a droit à la même éducation qu'il se trouve dans une Zone d'Éducation Prioritaire ou dans une commune rurale. Dans les zones rurales justement, la problématique est quelque peu différente. La mutualisation des moyens au sein

tiers difficiles et en zones rurales. » **Marie-George Buffet** estime elle aussi que la carte scolaire « doit être réaffirmée dans son principe comme une garantie essentielle de mixité sociale. Mais son contenu doit être débattu avec les élus et rafraîchi afin de l'adapter aux réalités locales. »

Revenant sur le terrain politique, la candidate du PCF estime que « l'école publique est spécialement visée par des politiques qui ont pour



**« Les communes n'ont pas à financer les conséquences de choix individuels. Elles ont déjà fort à faire pour financer les écoles, les actions de formation continue, etc. »**

**Marie-Georges Buffet, Parti Communiste Français**

de réseaux d'écoles et le regroupement intercommunal pourraient constituer des réponses. Mais au-delà, l'État devra reconnaître la spécificité de ces territoires, en créant, sur le modèle des ZEP, des Zones d'Éducation Rurales. Il conviendra alors de doter les communes concernées (mais aussi les établissements pour les collèges par exemple) d'une dotation spécifique. »

**François Bayrou** justifie pour sa part son opposition à la suppression de la carte scolaire : « (Celle-ci) ne ré-soudrait pas le problème de mixité sociale dans les établissements scolaires et conduirait (...) à voir désertifier les établissements les plus fragiles notamment dans les quar-

effet d'accentuer les inégalités entre les espaces urbains et ruraux. De très nombreuses classes sont fermées et les moyens alloués sont toujours moins importants, dans le primaire comme dans le secondaire. »

« Face à cette casse de l'Éducation nationale, il faudra abroger les lois Fillon et de Robien et créer d'un Fonds national de lutte contre les inégalités à l'école, pour combattre l'échec scolaire. Le droit à la scolarité en maternelle dès l'âge de deux ans sera garanti. Le budget de l'Éducation nationale sera porté à 7 % du PIB. 150 000 enseignants et 45 000 personnels d'accompagnement seront formés et recrutés sur cinq ans. Un tel effort aura pour

conséquence qu'en milieu rural, même quand l'effectif est bas, les classes pourront être maintenues et le cas échéant rétablies », conclut-elle.

**Frédéric Nihous** pour sa part est prêt à envisager un « aménagement de la carte scolaire, tant que celui-ci « ne (remet) pas en cause les choix fondamentaux des communes rurales en matière scolaire et périscolaire qui en dépend (crèches, CLCH, cantines, etc.), pour éviter tout déséquilibre ». Enfin, le candidat CPNT demande la baisse du seuil du nombre d'élèves par classe et souhaite empêcher toute fermeture de classes ou d'écoles en zones rurales.

**Olivier Besancenot** enfin n'aborde pas la question de la carte scolaire. En revanche, lorsque le maintien d'une école dans une commune se révèle impossible, il se dit favorable à une intercommunalité de projets (et non sous la coupe de la plus grosse commune du secteur) qui permette que fonctionne un Regroupement Pédagogique Intercommunal dans le cadre d'un syndicat intercommunal. » « Peuvent se poser alors 2 problèmes, indique le candidat de la Ligue Communiste Révolutionnaire : celui du logement des enseignants (il est scandaleux à cet égard que des préfets aient interdit à des maires de proposer celui-ci) et celui du financement du ramassage scolaire. Une part de celui-ci devrait être prise en charge par l'État pour assurer l'égalité entre les départements très confrontés à cette question et ceux qui ne le sont pas ou moins. »

**AMRF : A propos encore de l'école, avez-vous l'intention de demander l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales concernant la participation obligatoire des communes aux frais de scolarisation des enfants dans une école privée située hors de leur commune de résidence ?**

**François Bayrou** se livre à un exercice d'équilibre délicat : il se déclare en préalable attaché à trois principes :

l'école publique, la liberté de choix donc la liberté d'enseignement et enfin le traitement égal entre public et privé. « C'est sur cette base, poursuit-il, que peut être envisagée une interprétation de l'article 89, dans le cadre

**« Il faut rétablir le monopole d'Etat sur les services publics et donc abroger l'article 87 du traité de Maastricht qui interdit toutes aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelques formes que ce soient qui faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ».**

de la recherche d'un accord local et d'une démarche de concertation avec l'ensemble des parties concernées. » Chacun interprétera donc.

**Nicolas Dupont-Aignan**, lui, est résolu en faveur de l'abrogation, considérant que c'est là une double question de principes : « Tout d'abord, l'autonomie communale – et plus généralement le principe de libre administration des collectivités locales inscrit dans la Constitution – doit être respectée. Ensuite la laïcité républicaine n'a pas à tolérer une telle obligation : la neutralité confessionnelle et politique de la puissance publique doit être respectée. »

« Que chaque commune puisse décider ou non de financer tel ou tel établissement privé selon le nombre d'administrés qui le fréquentent, tout à fait d'accord (dès lors qu'il s'agit d'établissements sous contrats et non prosélytes). Que cela devienne une obligation, non ! »

**Frédéric Nihous**, lui aussi, considère qu'« il faut absolument supprimer cette obligation injuste ». **Pierre Larrourou** se prononce également en faveur de l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004, reprenant à son compte un extrait du "Manifeste pour le monde rural" : « L'école n'est pas simplement un service public ; elle est la marque de la République et de la communauté nationale sur l'ensemble du territoire ».

**Olivier Besancenot** veut lui aussi abroger l'article 89, car « cette mesure revient à faire subventionner l'école privée par des fonds publics. » A son tour, **Marie-Georges Buffet** se déclare « opposée à la participation

obligatoire des communes aux frais de scolarisation des enfants dans une école privée située hors de leur commune de résidence. (...) Les communes n'ont pas en effet à financer les conséquences de choix individuels. Elles ont déjà fort à faire pour financer les écoles, les actions de formation continue, etc ».

Pour finir, **France Gamerre** est la seule à ne pas trouver nécessaire l'abrogation de l'article 89, celui-ci ayant été adopté selon elle « dans un souci d'égalité de traitement entre les écoles publiques et les écoles privées sous contrat ». Elle précise toutefois que cet article ne doit s'appliquer « que lorsque la commune de résidence des élèves est dépourvue d'école (publique ou privée) ou lorsque cette dernière n'a pas une capacité d'accueil suffisante. »

**AMRF : En matière de santé, quelles dispositions envisagez-vous pour assurer réellement la permanence des gardes et des soins en milieu rural ainsi que le service de transport d'urgence ? Envisagez-vous notamment de revoir, là où c'est nécessaire, la répartition des rôles entre les ambulanciers privés et les SDIS ?**

**Nicolas Dupont-Aignan** propose que l'Etat remédie à l'insuffisance de médecins libéraux en zones rurales « en maniant successivement l'incitation et la contrainte » : « L'incitation,

avec des incitations financières et fiscales. La contrainte ensuite, si l'incitation est insuffisante, en calquant les règles d'installation des médecins libéraux sur celles des pharmaciens, pour empêcher des implantations en surnombre là où ce n'est pas nécessaire. »

« Par ailleurs, poursuit-il, je juge très séduisante l'idée de créer des Maisons de santé en zones rurales qui



pourraient jouer le rôle de centre d'orientation des patients et de dispensaires, sorte de filtre vers des services hospitaliers lointains dont l'accès depuis les zones rurales est souvent coûteux pour la collectivité ».

**Olivier Besancenot**, au contraire, ne considère pas satisfaisants les projets de mise en place de Maisons Médicales de Garde où un médecin est accessible le week-end et le soir, car cela suppose que la personne malade s'y déplace. Il souligne par ailleurs que la question de leur financement n'est pas réglée.

« La question du transport des malades est aggravée du fait de l'augmentation des distances liées à la fermeture des hôpitaux de proximité, poursuit-il. Les ambulanciers privés jugeant les transports sur des longues distances peu rentables, le SMUR se déplaçant pour les urgences, les SDIS se retrouvent à devoir assurer ce qui



n'est pas normalement dans leurs compétences. Nous devons sortir de cette logique marchande qui se fait sur le dos des patients ».

En matière de santé, **Pierre Schivardi** réclame « la réouverture des maternités et hôpitaux de proximité et que soient rétablis auprès de ces hôpitaux les services d'urgences et de transports publics d'urgence. Concernant le rôle du service de transport des blessés ou des décédés, le transport (doit être) autorisé par le SDIS en cas de nécessité de service. »

**France Gamerre** préfère passer tout d'abord par un diagnostic réel des besoins de la population et une étude des structures de soins et de secours existantes, avant d'affecter les moyens nécessaires si la cohérence territoriale l'exige. Concernant le transport d'urgence, la candidate de Génération Ecologie envisage de développer si nécessaire les conventions entre services de secours et ambulanciers privés, « les SDIS restant responsables de l'initiative d'un tel recours et devant continuer à assurer le transport des cas graves. »

**Marie-George Buffet** considère elle aussi le dispositif actuel inefficace et propose de « remettre à plat ce système des gardes », qui selon elle amène parfois « les départements (...) à financer ce que la Sécurité sociale devrait couvrir ».

« La permanence des soins et la présence de services de transports d'urgence performants doivent être impérativement assurés sur l'ensemble du territoire », considère **Pierre Larroutourou**. Il propose pour sa part l'élaboration d'un schéma d'organisation dans chaque département par le Préfet, en concertation avec l'ensemble des acteurs (médecins, CRAM, Conseil général, ambulanciers privés etc.), qui devra être approuvé par le Conseil général. Celui-ci devra tenir compte des moyens réels existants (ambulanciers, SMUR, centres de secours des pompiers) et leur proximité, au lieu d'organiser, comme actuellement, un partage du marché. Pour relancer la médecine rurale, **Pierre Nihous** souhaite de son côté

élargir le *numerus clausus* et inciter les médecins à s'installer en milieu rural, à la fois par des mesures financières et fiscales, la mise à disposition de locaux par les communes soutenues par l'Etat et une meilleure organisation des urgences. Il envisage notamment la création d'antennes médicales rurales, auxquelles les médecins participeraient à tour de rôle sous forme de vacations et

moyens de transport disponibles. S'intéressant plus particulièrement aux accidents de sport le week-end, il propose que les pompiers puissent intervenir pour les accidents sur les stades en zone rurale.

« Il conviendra dans le même temps de responsabiliser les dirigeants des clubs afin d'éviter des interventions inutiles pour des accidents mineurs, précise-t-il. Un médecin devra

**« Je n'ai guère confiance dans les systèmes palliatifs de péréquation territoriale que sont censés assumer les opérateurs privés dépositaires d'un service public. Toutes les expériences le démontrent : ils font tout pour s'y soustraire et avoir le moins possible à payer. La logique d'intérêt général ne fait pas bon ménage avec la rentabilité privée, c'est un fait avéré. »**

**Nicolas Dupont-Aignant**



sur place définir la gravité de la blessure ».

Favorable à « une politique active de restauration du tissu médical en zone rurale », **François Bayrou** évoque quatre pistes : l'augmentation du *numerus clausus* et sa gestion au niveau régional ; la création de cabinets de groupe avec implantation de « maisons médicales » ; l'instauration de bourses pour les étudiants en médecine en échange d'une installation dans un cabinet rural pendant un certain nombre d'années ; et enfin le développement de la télémédecine afin de mieux organiser les gardes. »

demande la fermeture des hôpitaux ou cliniques rurales.

Concernant les transports d'urgence, il dénonce les dysfonctionnements du système actuel, remarquant que « comme la population ignore le système en place, c'est le maire rural qui, une fois de plus, doit assurer les responsabilités. » Il demande donc que les traumatismes et accidents soient pris en charge par les pompiers et que les ambulanciers privés s'engagent sur le délai d'intervention. Il souhaite enfin la création d'un poste de régulateur ambulancier afin d'assurer une meilleure coordination des

**AMRF : Comptez-vous renouveler une forme de « pacte de croissance » des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales afin d'assurer aux communes rurales les ressources leur permettant de faire face à leurs charges et d'assumer leurs compétences ?**

**Pierre Larroutourou** lie l'évolution des dotations de l'Etat à celle des ressources disponibles, sauf à se contenter de solutions verbales illusoire, de ce problème, comme des autres. Il propose une solution originale, permettant aussi de lutter contre le dumping fiscal : la création

d'un impôt sur les bénéfiques au niveau européen. Les bénéfiques n'ont jamais été aussi peu taxés, alors qu'ils n'ont jamais été aussi importants : « Depuis 20 ans, pour attirer les entreprises, tous les pays d'Europe sont engagés dans une course au moins-disant fiscal qui nous mène dans le mur. Le taux moyen d'impôt sur les bénéfiques n'est plus que de 25 % seulement en Europe contre 40 % aux Etats-Unis... »  
« Aucun pays ne peut, tout seul, aug-

de clarifier la décentralisation qui mêle dans la plus grande confusion empilement des structures institutionnelles et défausse de l'Etat sur les collectivités territoriales sans transfert des ressources correspondantes. Il faut stopper ce grand bazar et y mettre bon ordre. »

Pour **Pierre Schivardi**, l'Etat doit s'engager à « instituer les dotations nécessaires à faire fonctionner les communes rurales ». L'évolution de ces dotations devra être liée « au

**« Dans beaucoup de nos territoires, nos concitoyens ont le sentiment d'être abandonnés : là c'est une école qui ferme, ici la Poste qui s'en va... et dans le même temps, ils voient bien que l'Etat est présent là où ça va bien, dans les centres-villes ou autour des ministères... Je n'accepte pas cet abandon. »**

**François Bayrou (UDF)**

menter de 15 points son impôt sur les bénéfiques. Mais rien n'interdit de créer un impôt européen sur les bénéfiques. Si le budget européen était financé par des ressources propres, la France pourrait garder les 18 milliards d'euros qu'elle met chaque année dans le pot européen. Ces 18 milliards serviraient à financer la péréquation mais aussi un Plan Université, un Plan Logement, un Plan petite enfance... »

**Frédéric Nihous** veut pour sa part « absolument interdire tout nouveau transfert de compétences aux collectivités sans couverture financière intégrale par l'Etat », demandant de surcroît que celui-ci assure le rattrapage des transferts passés non couverts. Il demande également l'augmentation des dotations d'Etat, et en particulier les DGF et DSR autrement qu'en les indexant sur la croissance.

**Nicolas Dupont-Aignan** affirme son intention de « renouveler ce pacte de croissance mais en garantissant une vraie péréquation au profit des communes les moins bien dotées. Préalablement, il me semble urgent

véritable chiffre de l'inflation nationale ».

**Marie-George Buffet** propose de modifier l'indexation du Contrat de croissance et de solidarité afin d'en relever le taux. « Le nouvel indice sera composé du panier du maire auquel s'ajoutera l'intégralité du taux de croissance. Cela dit, poursuit-elle, une réforme en profondeur des finances locales exige également que soit mise sur pied une véritable péréquation propre à compenser les inégalités croissantes entre collectivités. Pour l'assurer, des recettes nouvelles doivent être perçues, assises sur une taxation des produits financiers. Dans ce cadre, un revenu minimum doit être assuré aux communes rurales. » En conclusion, elle propose d'assurer la pérennité de la taxe sur le foncier non bâti.

**France Gamberre** envisage pour sa part une réforme globale des quatre taxes majeures et veut que la dotation de solidarité rurale soit maintenue et réévaluée.

Seul **François Bayrou** prépare les petites communes à se serrer la ceinture : « Compte tenu de l'état de nos



finances publiques, en particulier de la dette et des déficits, les collectivités locales devront aussi participer à l'effort de redressement financier du pays. L'évolution des dotations sera nécessairement limitée, au moins les premières années du quinquennat. » Le président de l'UDF précise néanmoins qu'« il sera nécessaire de mettre fin à la mauvaise pratique qui consiste à transférer chaque jour plus de missions et de contraintes aux collectivités locales sans leur donner les moyens d'y faire face. »

**AMRF : Avez-vous l'intention de renforcer la législation contre le cumul des mandats et des fonctions ?**

**Face à la complexification et à la judiciarisation croissante de la gestion locale, quelles dispositions comptez-vous prendre pour améliorer le statut de l'élu local, notamment en matière de disponibilité, de responsabilité pénale, d'indemnité, de formation et de retraite ?**

Tous les candidats ayant répondu à cette question s'opposent au cumul des mandats. **Pierre Larroutou** cite à nouveau le Manifeste pour le monde rural : « Une réduction drastique des mandats compatibles est indispensable. Pour être efficace,

elle devra tenir compte des fonctions effectivement exercées et de leur poids. Elle n'oubliera pas les fonctions exercées dans les organes de coopération intercommunale...».

**Nicolas Dupont-Aignant** précise que « chaque élu ne devrait pas pouvoir exercer plus de deux mandats en même temps ».



**France Gamerre** propose également que le cumul de mandat soit strictement limité à deux fonctions exécutives et entend interdire à tous les élus de se représenter à une élection au-delà de 75 ans.

**Frédéric Nihous** est pour sa part favorable à un traitement différencié en termes de durée dans le temps et de cumul selon les mandats. Pour les maires, il propose la possibilité de cumuler avec un autre mandat, sans limitation dans le temps (ni) en nombre de mandats successifs dans les communes où le panachage est la règle. « Il sera de plus en plus difficile, explique-t-il, de trouver des maires dans les zones rurales et les petites communes au regard des responsabilités qui leur sont demandées ». Il souhaite en outre interdire le cumul du mandat de maire avec les fonctions de présidents de diffé-

rents syndicats intercommunaux ou établissements publics divers.

**Marie-George Buffet** propose elle aussi de limiter strictement le cumul des mandats et leur renouvellement, mais sans plus de précisions. La candidate du PCF estime que de telles réformes institutionnelles « demeureraient une coque vide » sans la mise en place d'un véritable statut de l'élu, afin que les mandats d'élus ne soient pas « réservés à des catégories sociales dont le niveau de revenu ou le statut permettent l'accès à une fonction élective ».

La plupart des candidats se prononcent en faveur d'une meilleure indemnisation des élus du monde rural, à la charge non des communes mais de l'Etat. **France Gamerre** propose en particulier qu'à l'issue de son mandat, un élu qui a interrompu son activité pour se consacrer à sa fonction bénéficie de plans d'aide

avant pas de leur comportement personnel propre) relevant de la collectivité : c'est à la personne morale de la collectivité de l'être. »

Pour **Pierre Larrourou**, la loi Fauchon n'a rien réglé et il faudra bien un jour qu'en matière de délits non intentionnels, la loi et la justice prennent en considération le fait que le maire n'est ni un professionnel ni un particulier mais un élu en charge de l'intérêt général.

**François Bayrou**, par contre, considère qu'il serait « hasardeux » de modifier l'équilibre et le consensus issus de la « loi Fauchon ».

**Olivier Besancenot** souligne pour sa part « l'investissement personnel extrêmement important » des maires de communes rurales « qui se démènent pour maintenir un bureau de poste ou une classe (...). Il est en outre favorable à « des aides de l'Etat ou de la Région permettant aux élus des communes à petites ressources

*« Nous comprenons l'agacement, voire la colère de nombreux maires de communes rurales qui se démènent pour maintenir un bureau de poste ou une classe (...) et qui par ailleurs subissent une politique gouvernementale qui tend à faire tout le contraire. Ceci demande un investissement personnel extrêmement important. »*

**Olivier Besancenot, LCR**

au retour à l'emploi et de la validation des acquis et compétences. Le non-cumul des mandats et création d'un vrai statut de l'élu sont « essentiels à l'oxygénation de notre démocratie », estime **Pierre Larrourou** en identifiant les chantiers prioritaires : « la revalorisation des retraites des élus et reconsidération des conditions de mise en œuvre de la responsabilité pénale des élus, pour délits non intentionnels. »

Plusieurs autres candidats se penchent plus particulièrement sur la responsabilité, notamment **Frédéric Nihous** qui considère que les élus « ne doivent pas pouvoir être poursuivis personnellement pour des fautes générales (ne rele-

de bénéficier de formations ». « Enfin, conclut-il, il faudrait redistribuer d'un partage plus important des responsabilités du maire dans une commune avec les adjoints, voire les conseillers municipaux. La présidentialisation de la vie politique devient une réalité au niveau local aussi : de ce point de vue, nous sommes opposés à la loi sur la prévention de la délinquance qui vise à transformer les maires en quasi shérifs locaux et va encore augmenter la pression. »



# Privés de télé ?

Le progrès à marche forcée n'a pas fini d'aveugler : comme un seul homme, téléspectateurs et médias se sont réjouis de l'arrêt annoncé de la télévision hertzienne pour fin 2011. Le téléspectateur moderne méritait mieux que le signal analogique de

papa... Et tous d'entonner le même refrain : la France sera numérique ou elle ne sera pas ! C'est vite oublier que la télévision numérique, comme le téléphone portable, connaît elle aussi ses « zones blanches ». D'ailleurs, la loi en discussion prévoit déjà que le signal

analogique pourra être coupé lorsque 95 % de la population seront couverts.

Mais le jour où les « râteaux » perchés sur les toits ne recevront plus aucune émission et que les écrans seront noirs, il y a fort à parier que les parias du numérique seront à 100 % situés dans les communes rurales.

Certes, on leur promet qu'ils pourront bénéficier d'un satellite diffusant gratuitement les chaînes de la TNT dès cet été. Reste à savoir comment seront pris en charge les frais d'équipement de la réception satellite. Les diffuseurs qui vont réaliser d'importantes économies grâce à la TNT pourraient être sollicités...

Autre sujet épineux : l'évaluation des zones non couvertes : celle-ci sera-t-elle réalisée sur le plan national ou par département ? Ce sont ces questions que l'AMRF a posées aux parlementaires. Bonne nouvelle : plusieurs se sont déjà proposés pour relayer les préoccupations des maires ruraux en déposant des amendements.

Affaire à suivre.



## CDPPT : le gouvernement neutralise les maires ruraux

Pas de strapontin pour les maires ruraux : en fin d'année dernière, l'AMRF a protesté fermement au sujet de la représentation des élus ruraux au sein des commissions départementales de présence postale obligatoire (CDPPT). En effet, l'Association des maires ruraux de France n'y disposera pas de représentants.

Le ministre de l'Economie et des Finances Thierry Breton a confirmé cette situation dans sa réponse, fin janvier. Le décret sur la composition, le rôle et le fonctionnement des CDPPT, signale-t-il, prévoit notamment que les représentants des élus des communes seront désignés « par l'association des maires la plus représentative du département ».

Thierry Breton conclut enfin avec le pourquoi du comment : « Le choix de la désignation des représentants des élus des communes, par l'association des maires la plus représentative du département, procède d'un souci de parallélisme avec la procédure d'élaboration du contrat pluriannuel de la présence postale territoriale qui doit être signé entre l'Etat, La Poste et l'association la plus représentative des maires ».

En clair : puisque le gouvernement est parvenu à éviter la présence de l'AMRF au niveau national, il n'y a pas de raison de l'admettre au niveau local. Une logique toute ministérielle : la décentralisation des esprits a encore de beaux jours devant elle...

### Courtoisie au volant... vie au tournant !

La voiture fait partie de nos vies, de nos villages et villes – qu'on soit automobiliste, piéton, cycliste... ou maire.

Les radars, automatiques ou non, ont fait apparaître l'efficacité de la peur du gendarme et de la perte de points. Il existe une autre manière d'aborder la question de la sécurité routière : la prévention.

L'évolution des comportements des usagers de la route est l'objet de la Journée nationale de la courtoisie au volant, dont la 8<sup>e</sup> édition a lieu le jeudi 8 avril. Elle est parrainée cette année par l'AMRF.

Les maires souhaitant prendre part à cette initiative en organisant des actions dans leur commune peuvent prendre contact avec :

**François Bresle** - Association française de prévention des comportements au volant : **04.78.37.45.19**